

## BPOST BRADE SES TRAVAILLEURS POUR TOUJOURS PLUS DE BÉNÉFICES !



**Dimanche soir, les Jeunes CSC étaient présents sur le piquet de grève du centre de tri Bpost de Fleurus (Charleroi) en soutien avec la CSC-Transcom et les travailleurs grévistes qui dénoncent des conditions de travail de plus en plus dégradantes ! « C'est primordial pour nous de soutenir les travailleurs qui se battent pour maintenir des conditions de travail décentes et un service « public » de qualité. Ils ne doivent pas penser qu'ils sont seuls » déclare Ludovic Voet, responsable national des Jeunes CSC.**

Après la réforme des statuts des postiers, Bpost s'attaque maintenant à celui des travailleurs salariés concernés par l'organisation du courrier (centre de tri, de distribution, etc). Le nouveau plan financier de Bpost prévoit de supprimer les compensations financières pour le travail effectué le samedi et pendant la nuit du dimanche. La direction de Bpost désire également imposer à 15% de son personnel des horaires plus flexibles. Ces travailleurs (que la direction espère « volontaires »), pourront être prévenus jusqu'à 1h avant le début de leur travail, d'un changement d'horaire ou d'équipe. Ils seront ainsi « corvéable à merci ».

Des conditions de travail une nouvelle fois sacrifiées et des sous en moins dans la poche des travailleurs à la fin du mois. « Beaucoup de travailleurs complétaient leur salaire, déjà maigre, en travaillant le weekend et pendant la nuit, ça devient intenable ! », explique un travailleur.

Ce plan financier est d'autant plus scandaleux que Bpost est une entreprise publique qui enregistre près de 480 millions d'euros de rentabilité (2014). C'est même l'opérateur postal le plus profitable en Europe.

Vous avez dit entreprise publique ? Pas tout à fait. Lorsque Bpost a enregistré ses premiers bénéfices en 2004, elle s'est vue la cible de fonds financiers. Si bien que l'année suivante, le gouvernement vend près de la moitié de ses parts à des investisseurs privés. En décembre 2014, Bpost reverse un acompte de 208 millions d'euros à ses actionnaires. Dixit Bpost (source : bpost.be), la politique de partage des bénéfices c'est « minimum 85 % du bénéfice net annuel » pour les actionnaires !

Face à la colère des travailleurs, Bpost engage un bras de fer historique : jusqu'à 1000 € d'amende pour toutes les personnes participant aux piquets de grève et des intérimaires engagés pour casser la grève. Il est pourtant juridiquement illégal d'engager des intérimaires pour casser une grève. Bpost n'a vraisemblablement pas de limites dans la provocation. Le gouvernement non plus, puisque cette phase n'est qu'une première étape dans la volonté de privatisation totale de Bpost. Une étape de plus dans la destruction des services publics.

Avant d'être rentable, n'oublions pas qu'un service public c'est d'abord un service rendu aux gens ! Imaginez les 208 millions d'€ (reversés aux actionnaires) qui pourraient être investis pour la création d'emplois durables et de qualité... Pour transformer en vrais contrats CDI ceux des intérimaires par exemple, actifs pour certains depuis 5 ans dans l'entreprise mais quotidiennement dans l'incertitude de conserver leur emploi (cf statut intérimaire). Des millions qui pourraient également servir à organiser un service postal de qualité non-braqué sur la rentabilité.

